VENTES A L'ENCAN

# Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Joli Cottage Simple en Bois

—ET—

## Quatre Grands Terrains,

DANS UN VOISINAGE QUI S'AMELIORE,

## Coin des rues Freret et Roberts.

SUCCESSION DE CATHERINE DOYLE KRIDER.

No 89,922—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau 239 rue Carondelet—JEUDI, le 5 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 4929 rue Freret, coin de la rue Robert, contenant 4 chambres, hangar, etc. Le terrain est situé dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Sud Robertson, Robert et Upperline, désigné par le No 1, mesurant 30 pieds à la rue Freret sur 92 pieds, 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit terrain forme le coin des rues Freret et Robert et est composé des parties des lots Nos 20, 21 et 22, d'après un plan de C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2° Trois certains lots de terre, contigus l'un à l'autre, situés dans le même District et ilets et contigus à la propriété ci-dessus décrite désignés par les Nos 2, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret sur 92 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots sont composés des parties des lots originaux Nos 20, 21 et 22, d'après le plan ci-dessus de C. Mile Williams. Acquis par Daniel B. Krider par achat de la People's Homestead Ass'n, par acte pardevant T. G. Spitsfaden, notaire en cette ville, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 195, folio 81.

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement ayant le service de plusieurs lignes de chars et autres agréments.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais des acquéreurs.

Woodville & Woodville, avocats.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

## Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87 708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 239 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:—

L'élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette, avec grillage en fer, contenant galerie, vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain, donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 142, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, N. Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St-Claude de soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de là une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante et un pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée de tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 3 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, daté au 1er décembre 1903, attaché à un acte de vente passé pardevant S. Renou, notaire, de la date du 16 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par le Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un "home" charmant. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrée par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement et garantie par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Adolph Umbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 89,468 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Voum, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Arthur Charbonnet, avocat.

2 juil—2 6 11

Succession de Dominick A. Cirino.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 89,112—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nancy R. Cirino, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

2 juil—2 6 11

Succession de Luigi Capuano et Theresa Cambiési Capuano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 87,968—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Meyer S. Dreifus, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Hollingsworth, avocat.

1er juil—1 6 10

VENTES A L'ENCAN

# Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

## Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,546—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union.—JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Benton, Euterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville; ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Sherabeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92 folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0/0) duquel sera payé à l'encanteur au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

# W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

## Trois Grandes Bâtisses en Briques.

Coin Annonciation et Calliope,

Occupées par la Crescent Filter and Specialty Company

Louis Hassemann vs Crescent Filter Specialty Company.

No 89,590, Cour Civile de District—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 6 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 31 mai 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 23 et 24 dans l'ilet 69, borné par les rues Annonciation, Peyfarré, Tchoupitoulas et Calliope, mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro 23 formant l'encoignure des rues Annonciation et Calliope, et ayant 41 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Annonciation, 39 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 24, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 80 pieds 9 pouces, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le numéro 24, ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 28 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est situé immédiatement dans le fond du dit lot No 23 ensemble avec une lisière de terrain sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, s'ouvrant à la rue Calliope, en commun au dit lot et un autre adjacent, le tout d'après un devis d'arpentage fait par J. Thomas Lewis, député voyer de ville daté du 19 déc. 1906, annexé à un acte d'achat de cette propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire, daté du 7 janvier 1907, acquise par la Crescent Filter and Specialty Company par acte pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7me jour de janvier 1907 de Frank J. Mauloch. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à 3 étages, 1056 rue Annonciation. Premier, contenant "shop" de machines et environ 6 chambres; deuxième 2 étages en briques contenant département de filtre et une grande chambre à l'étage supérieur, trois bâtisses à trois étages contenant fonderie et environ 4 chambres à l'étage supérieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an et de deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénation" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété due et exigibles pour l'année dix neuf cent neuf et déposer 10 0/0 chez l'encanteur, et payer pour l'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley et Edward C. Ansley, avocats.

5 juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE

## Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips.

No 86,981—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Miro et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le deuxième jour d'avril 1903, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd" d'après un acte passé pardevant Nicholas B. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1903, enregistré dans le livre des transferts 192, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John E. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

# Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

## La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport,

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Proprietés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15), ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessus de la corporation et range; de là nord 18 degrés est, 1518 pieds à l'encoignure; de là nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 65 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 759 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, ladite distance étant des points suivants sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, étendue de 100 pieds commençant à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490 une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège, l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 86,709—Cour Civile de District.

## Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté de 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 386 (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Joséphine), Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante pour l'acte de vente pardevant Bernard Rosen notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL, Encanteur. No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

## JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lu et signé le 31 mai 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de face des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Mosthauser, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Macarty, par acte pardevant Oscar Drouet, notaire en cette ville, le 30 mai 1874.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets, de l'acquéreur ou acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de pénalité de 5 0/0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, pour forcer la collection des dits billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs doivent payer pour l'acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur. No 137 rue Carondelet.

Jenny Benedict Gessner, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

# Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

## Mme Barbara Steurer

Veuve en premier mariage de James Doyle et en second mariage de Jean Baptiste Keller.

No 89,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 5 Août 1909, à Midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

## L'Elégant Cottage Double,

Nos 822—824 rue Deuxième.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 30 juin 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus nommés, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 97 borné par les rues Deuxième, Laurel, Troisième et Annonciation, désigné par le No sept, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de l'ancienne ville de Lafayette, daté du 24 juin 1845, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Deuxième entre les rues Annonciation et Laurel, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté contigu au lot No sept, cent vingt six pieds un pouce et une ligne en profondeur sur la ligne contiguë au lot No cinq et trente pieds quatre pouces et deux lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénation" et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909, l'acte de vente pardevant Bus Rosen, notaire, et déposer 10 pour cent chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

4 juil—4 11 18 25—août 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Barbara Steurer, veuve en premières noces de James Doyle et en deuxièmes noces de John Baptiste Keifer.

No 89 934—Cour Civile de District.

MERCREDI, le 14 juillet 1909 à 10:30 heures a. m., sur les lieux No 822 rue Deuxième. Un assortiment de meubles de maison, consistant en ameublements de chambres, salon, antiques, à l'encan, fourneau, lingerie, etc. Bijouterie, consistant de bagues, broches, broches de montre, braceIets, épinglettes, etc.

Conditions—Comptant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, Bureau, No 137 rue Carondelet.

Oscar Schreiber, avocat.

4 juil—4 11 14

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Frank Vatter vs E. E. White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 88 014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 721-731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 9 juillet 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un fourneau, 1 pupitre, 1 "Back Bar" et miroir, 1 éventail électrique, 1 coffre-fort en fer, 1 pendule, 1 "Cash Register", etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Danziger Blair et Henry Chaffe, avocats pour le demandeur.

29 juin—29—juil 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 330 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 391 borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philip sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

27 juin—27—juil 5 11 15 19

VENTES A L'ENCAN

# Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants, etc., de R. McWilliams, Limited.

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc.

In Re Jones & Pickett Ltd., vs R. McWilliams, Ltd.

No 86 705—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER,—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, 12 juillet 1909 à 11 30 heures a. m. sur les lieux No 342 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le stock de commerce, comptes courants, machine à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams, Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires, et après cela le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés, et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires, la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère reçue pour les affaires en bloc comme un établissement faisant des affaires sera acceptée.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de Danziger & Tessier.

Conditions—Comptant.

Morgan & Milner, avocats.

W. E. Seymour, Receveur.

1er juil—1 4 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Magnifique bâtisse en briques, connue comme "La Colonial Bank & Trust Company.

Bureau, 314 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez,

S'étendant à travers Bank Place.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

No 87 707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juin 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier et Natchez et la "Bank Place", et mesurant 21 pieds 6 pouces de face à la rue Camp sur les profondeurs suivantes, à savoir: sur la ligne de côté vers la rue Natchez, 114 pieds 11 pouces et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gravier par une première profondeur de 70 pieds 9 pouces, de là 2 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp, de là une deuxième profondeur de 44 pieds 2 pouces à la ligne du fond à la Bank Place, sur laquelle ladite propriété a une façade de 21 pieds 4 pouces, ledit lot s'étendant à travers la rue du Camp à la Bank Place. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 314 (vieux numéro 54) rue Camp. Une excellente location pour une Banque ou une Compagnie d'Assurance ou pourrait être changée en magasin pour affaire commerciale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit représentée par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garanti par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

H. L. Favrot, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises pour Marchands de Graines et Fleuristes.

Le fonds commercial entier consistant en Pots à Fleurs, Palmiers artificielles, Fleurs, Feuilles, Dessins, Papier argenté, Vitrines, Etagères pour graines, Graines pour fleurs et jardin, Outils pour jardiniers, Lames de faulx, etc. Aussi Wagon, Harnais, Cheval, "Cash Register". Une maison longuement établie.

Joseph A. Schindler & Company, en liquidation.

No 89,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 8 juillet 1909 à 10 heures a. m., sur les lieux 827 rue Decatur, entre les rues Dumaine et Madison, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juin 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée le fonds commercial entier de Jos A. Schindler & Co. en liquidation, le tout d'après l'inventaire enregistré.

E. J. Meral, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 7 8

# J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mattie L. Thorn, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79,079.

La BALDEY PLACE, à Covington, Lne., A l'encan, JEUDI, le 8 juillet 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Thorn, défunte épouse de Charles W. Baldey, Dossier No 79,079, daté et signé du 1er juin 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue ou parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud Ouest de la Section dix huit, dans la Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendus auparavant à Jos. L. Wager, et décrits comme suit, à savoir: Quart Nord-Est du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est. Aussi moins six acres vendus auparavant à Mme E. White et décrits comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud-Est de la Section dix huit. Corporation six Sud, du Range douze Est; et borné sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat de George F. Peters le 17 janvier 1899 par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, moins vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kuhner, décrit comme suit, à savoir—Situé dans le coin sud-ouest du quart sud ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds, borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. B. & L. Association, Nord et Est par les terres du vendeur actuel et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel de George F. Peters par acte enregistré au le livre des transferts T, folio 512, etc., et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kuhner le 1er juillet 1899, d'après un acte enregistré au livre des transferts T, folio 279 etc.

—Conditions—A savoir, un tiers ou plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 0/0 du prix d'achat devant être déposé (sans intérêt) au moment de l'adjudication chez J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

VENTES A L'ENCAN

# Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

—12—

Terrains de Choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans l'ilet borné par les rues FORSTALL, REMPART, BOURGOGNE et REYNES

A midi JEUDI, 5 août 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Mme George B. Kroeper.

No 89 833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido. JEUDI, le 5 août 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu daté et signé le 28 juin 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Douze terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 305, borné par les rues Forstall, Bourgogne, Rempart et Reynes, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sur un devis de George de Armas, voyer, daté du 28 mai 1909, mesurant comme suit à savoir: Le lot A formant le coin des rues Forstall et Rempart, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Rempart; les lots B, C, D, E, F, G, H et I chacun 32 pieds de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur, le lot J formant le coin des rues Forstall et Bourgogne, mesurant 31 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de face à la rue Forstall sur 105 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne: le lot K mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur. Le lot L mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Rempart sur 159 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité, ladite propriété devant être vendue en lots à l'option de l'acquéreur de prendre au même prix le lot contigu à celui vendu. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 de son enchère au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

4 juil—4 11 18 25—août 1 2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

## De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ.

Encoignure de la rue St Thomas. L'ilet Ste Marie et Rousseau.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tilton vs Frances Tilton et als.

No 89 683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY. Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-André, St-Marie, St-Armand, maintenant Rousseau, Fulton ou St-Thomas, désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan par H. Moelhausen, daté du 21 février 1854, déposé comme plan No 23 dans les registres de William Christy, ancien notaire, d'après lequel le lot 7 commence à un point 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St-André et Fulton, la rue St-Thomas est contigu au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et formant le coin des rues St André et Fulton ou St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Fulton ou St-Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée en arrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres, mansarde, vestibule, chambre à bain, gaz, etc, bien tapissée. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citernes, offices, etc., une grande pelouse sur le côté etc. portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le transfert d'assurance et cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui sera aussi requis de payer les taxes pour 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Chas F. Fletchinger, avocat.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 26 27 28 29

# Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Haffey et al.

No 89,686—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Montégut, Marais et Feliciana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'ilet No 400 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Rodignac et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1893, enregistré au livre des transferts 154 folio 58.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir, garantis par lien de vendeur et privilège et dus respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes assessées contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Florance, Saunders, Dufour et Dufour, Jens Janvier, avocats.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

# Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiras.

No 88,682—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Billet de $50.00 exécuté par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 juin—27—juil 6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

# Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN DE VALEUR

Chemin du Bayou, près de la rue Broad,

Contigu à l'église de Ste-Rose de Lima.

Succession de Frank Joseph Fannert.

No 85,527—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne. JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté du 21 juin 1909, pour le compte de la succession de Frank Joseph Fannert, il sera vendu à l'enchère publique à savoir—

Un lot de terre désigné comme lot 52 dans l'ilet No 1353 borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Dorgenois et Broad, sur un plan par D. E. Saghers et fils, voyers, commençant à une distance de 114 pieds 2 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue Broad et du Chemin du Bayou et mesurant 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face au Chemin du Bayou, 32 pieds en largeur dans le fond, 72 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur la ligne de côté le plus proche de la rue Broad et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dorgenois.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

# W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de Mme Jules Englert, veuve de Jules Barousse.

No 85,327, Cour Civile de District.

Propriété de valeur du 3me District, améliorée et non améliorée.

Cottage double, 1401 et 1403 rue Indépendance.

Ecurie de Laiterie, rue Indépendance près de Robertson.

Cottage simple, 1308 rue Indépendance.

Sept terrains vacants, rue Indépendance entre Robertson et Villeré.

Deux terrains vacants, rue Villeré, entre les rues Pauline et Indépendance.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté du 18 juin 1909, signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Villeré, Robertson et Pauline, et mesurant 46 pieds 5 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Indépendance et Villeré, avec un cottage double y appartenant.

2me. Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue Indépendance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant composé de la moitié du lot désigné par le No Deux et le tout des lots Trois et Quatre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3me. Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet 27, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant le coin des rues Indépendance et Robertson.

4me. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Pauline, Indépendance et Robertson, mesurant 63 pieds de face à la rue Villeré, la même largeur dans le fond, sur 93 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, commençant à une distance de 60 pieds de la rue Pauline.

5me. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage simple connu par le numéro 1308 rue Indépendance, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Urquhart, Congrès et Ville, désigné comme le lot No 20 et mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur 98 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance en billets dudit acquéreur, payables en un et deux ans, de la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Rene A. Trobone, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet.

John D. Nix, Félix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, Armand Romain, Richard et Vidrine, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

# Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Del Isle, daté du 7 juillet 1905 et mesurant vingt-six (26') pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Thomas, de cent quatre vingt dix neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1"') ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente six (136') pieds onze (11") pouces et sept (7"') lignes, auquel point il s'élargit soixante (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4"') lignes, et de là à une deuxième profondeur de soixante trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4"') lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4"') lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, aussi devant payer pour les certificats d'hypothèque, transfert, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 26 27